



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
des transports et de l'environnement**

**Le vendredi 4 octobre 2019 — Vol. 45 N° 35**

Étude détaillée du projet de loi n° 17 — Loi concernant le  
transport rémunéré de personnes par automobile (14)

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---

**2019**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission des transports et de l'environnement**

**Le vendredi 4 octobre 2019 — Vol. 45 N° 35**

**Table des matières**

Étude détaillée (suite)

1

**Intervenants**

M. David Birnbaum, président de séance

M. Gaétan Barrette



Le vendredi 4 octobre 2019 — Vol. 45 N° 35

**Étude détaillée du projet de loi n° 17 — Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (14)**

*(Neuf heures trente-huit minutes)*

**Le Président (M. Birnbaum) :** À l'ordre, s'il vous plaît! Bon matin. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs appareils électroniques.

Bon. Le mandat de la commission aujourd'hui se lit de même : La commission est réunie afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par l'automobile.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

**La Secrétaire :** Oui, M. le Président. M. Campeau (Bourget) sera remplacé par M. Bussière (Gatineau); M. Caron (Portneuf), par Mme Picard (Soulanges); Mme Grondin (Argenteuil), par M. Lévesque (Chauveau); M. Reid (Beauharnois), par M. Tremblay (Dubuc); Mme Tardif (Laviolette—Saint-Maurice), par M. Martel (Nicolet-Bécancour); et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), par M. Ouellet (René-Lévesque).

**Étude détaillée (suite)**

**Le Président (M. Birnbaum) :** Merci, Mme la secrétaire. Hier, juste avant l'ajournement des travaux, le député de Viau a déposé un sous-amendement à l'amendement du député de La Pinière concernant l'article 80 du projet de loi. Là, j'ai compris qu'il y a une demande de suspension.

Alors, on est suspendus. Merci.

*(Suspension de la séance à 9 h 39)*

*(Reprise à 12 h 29)*

**Le Président (M. Birnbaum) :** À l'ordre, s'il vous plaît! J'invite une intervention pour proposer qu'on continue après notre heure de prévue. Y a-t-il consentement?

**M. Barrette :** On va ajourner, M. le Président, et on continuera hors d'ondes.

**Le Président (M. Birnbaum) :** Bon, c'est compris qu'on ajourne nos travaux.

Compte tenu de l'heure, la commission s'ajourne jusqu'à lundi 7 octobre 2019, à 14 heures.

*(Fin de la séance à 12 h 30)*